

## Angelus Instituut – concept mobilité

### 1. rappel du contexte mobilité Angelus :

- a. vu la complexité de la thématique mobilité au sein du quartier (cf. projet communal Roodebeek-Février, abandonné suite à l'opposition des riverains, cf. pbs mobilité et questions de contrôles d'accès au sein du clos du Centaure),
  - b. vu le réseau de mobilité douce que le Masterplan E40 préconise de développer au sein de ce périmètre d'études,
  - c. vu que le concept mobilité à développer pour l'école nécessite d'intervenir tant sur des aménagements en voirie (voiries régionales et voiries communales – Schaerbeek et WSL) que sur des parcelles appartenant à des tiers (dont Bruxelles Mobilité),
  - d. vu la constellation d'acteurs à impliquer en vue de la résolution des aspects mobilité et stationnement,
- il avait été convenu que la demande de PU de l'école devrait **se concentrer sur les questions de mobilité qu'elle pouvait intégrer au sein des parcelles de l'école** et que perspective.brussels organiserait les concertations nécessaires, entre les acteurs publics régionaux et communaux concernés, en vue d'esquisser des pistes d'intervention complémentaires ;

### 2. rappel contenu dossier PU sur aspects mobilité :

- a. en csq de ce qui précède, et suite notamment à une enquête mobilité menée par l'école auprès des parents d'élèves, le projet dont demande de PU intègre un **parking vélo de plus de 200 places** (60% des parents étant favorables à ce que les enfants aillent en vélo à l'école – cf. page 12/20 du rapport d'incidences) ;

### 3. renforcement du dossier de demande de PU sur les aspects mobilité à court terme :

- a. **via art. 191** : intégration dans le dossier de demande de l'**indication d'espaces de stationnement disponibles chaussée de Roodebeek ainsi que sur la parcelle régionale** située entre le chemin pompier et la dernière maison mitoyenne Roodebeek : cf. extraits ancien dossier Angelus (en annexe)

### 4. amélioration de la mobilité à moyen-long termes :

- a. la demande de WSL est la recherche de solutions aux pbs mobilité pour les deux sites scolaires (FR+NL) ;  
→ ceci se ferait hors demande de PU actuelle ;
- b. **définition concept mobilité transversal** prenant appui sur un ensemble de mesures :
  - a. en effet, le contexte est relativement contraignant : site scolaire situé en intérieur d'îlot, non desservi par des voiries publiques ; fonction crèche nécessitant du stationnement moyenne durée complémentaire ; impossibilité physique de développer une offre en stationnement très généreuse ;
  - b. les propositions mobilité complémentaires devront en csq **prendre appui sur trois principes** :
    - i. développement du réseau de mobilité douce au sein du quartier (cf. propositions Masterplan E40) ;
    - ii. révision des plans de déplacement scolaires (PDS) des deux écoles ;
    - iii. offre en stationnement diversifiée disséminée au sein du quartier en fonction des espaces physiquement disponibles ;

- c. espaces de stationnement envisagées / envisageables :
- i. différents périmètres 'évidents' à investiguer : reprofilage d'ensemble du stationnement en voirie (chaussée de Roodebeek / carrefour Roodebeek-Février / carrefour Mars-Roodebeek), à hauteur du chemin de service existant (parcelle régionale), à hauteur du carrefour Centaure-Grosjean ;
  - ii. la possibilité d'implanter des espaces de stationnement sous le pont de l'avenue de Mars doit être objectivée :
    - 1. au niveau juridique : le Code de la Route proscrit le stationnement dans un tunnel, mais l'autorise, moyennant validation communale, sous un pont...
    - 2. au niveau spatial : vérifier possibilité espaces de stationnement sous le pont en plus de la nécessité de développer le réseau cyclable dans le quartier....
  - iii. l'étude complémentaire à réaliser par les bureaux d'études E40 aura notamment pour objet d'identifier plus concrètement les possibilités de stationnement (courte et moyenne durée) complémentaires ;

Contact Julie Lumen  
T. +32 2 435 42 93  
[jlumen@perspective.brussels](mailto:jlumen@perspective.brussels)  
Nos réf. Out :  
Vos réf.

Collège des Bourgmestre et Echevin  
Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles

**CONCERNE** **Projet de construction de l'Angelus Instituut.**

Bruxelles, le 11 mai 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Monsieur l'Echevin,  
Monsieur le Secrétaire communal,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 18 avril dernier relatif au projet de construction de l'Angelus Instituut.

Suite aux remarques formulées en commission de concertation et aux demandes exprimées par le Collège de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, la direction de l'urbanisme régional et le porteur de projet ont retravaillé le projet architectural proposé.

La direction de l'urbanisme régional m'a informée que cette nouvelle proposition vous sera présentée le 15 mai prochain en présence du pouvoir organisateur de l'Angelus Instituut et du bureau d'architecte MA-P.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la question de la mobilité, ainsi que vous le verrez, le projet adapté intègre déjà la possibilité, discutée précédemment, de développer des emplacements de parking sur les terrains régionaux situés avenue de Roodebeek à côté de la nouvelle entrée de l'Angelus Instituut.

Concernant la problématique plus générale de la mobilité dans le quartier, perspective.brussels rappelle par ailleurs la nécessité, vu les contraintes particulières de ce double site scolaire, de développer un concept mobilité prenant appui sur les trois principes suivants : développement du réseau de mobilité douce au sein du quartier (cf. propositions Masterplan E40), révision des plans de déplacement scolaires (PDS) des deux écoles, développement d'une offre en stationnement diversifiée disséminée au sein du quartier en fonction des espaces physiquement disponibles.

Au niveau des plans de déplacements scolaires, une première piste consiste à travailler directement avec les directions d'école pour étudier les actions à mettre en œuvre en vue notamment de limiter et/ou de mieux répartir dans le temps le flux de véhicules liées à l'entrée et la sortie des élèves. Ce travail sera réalisé en collaboration avec les services « déplacements scolaires » de Bruxelles Mobilité.

Au niveau du stationnement, ainsi que suggéré précédemment également, nous proposons d'étudier, en concertation étroite avec vos services, ceux de la Commune de Schaerbeek et ceux de Bruxelles Mobilité, le réaménagement des voiries (régionales et communales) situées au sein du périmètre (avenue de Roodebeek et croisement avec l'avenue de Mars notamment).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations, et vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de mes salutations distinguées.



Julie Lumen  
Facilitatrice Ecole